

SYLLABUS DE LA FORMATION SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE GÉNÉRALE (8001)

DURÉE

- 2 jours (14 heures)

PUBLIC

- Personnel électricien opérant dans le domaine de tension HT/BT appelé à effectuer ou diriger des travaux, des interventions, des essais, des vérifications, des mesurages, des manœuvres ou des consignations sur les installations électriques.

OBJECTIFS

- A l'issue de cette formation, le participant doit connaître le risque électrique et savoir s'en protéger ; il doit être capable d'effectuer des travaux, interventions, des essais, des vérifications, des mesurages, des manœuvres et consignations suivant une certaine méthodologie

PRÉ -REQUIS

Connaissances électriques nécessaires
Français : Lu et écrit

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Dans le cadre de la formation sécurité électrique, les thèmes suivants seront abordés selon la norme CSA Z462 - 21.

Évolution de la Norme

- Définitions
- Prescriptions au personnel, obligation de formation

Sensibilisation aux risques électriques

- Notion de base de l'électricité
- Les accidents d'origine électrique
- Les différents risques d'origine électrique

La prévention des risques électriques

- Le contexte réglementaire
- Les moyens de protection contre les contacts
- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique

Appareillage électrique BT et HT

- Appareillage de sectionnement
- Appareillage de commande
- Protection contre les surintensités

Outils électrique portatif à main et EPI

- Mesures de protection
- Emplacements exposés
- La séparation des circuits
- Enceinte conductrice exigüe
- Cas particuliers
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole...)
- Les équipements de protection individuelle (Gants isolants, chaussure diélectrique...)

Opérations dans l'environnement BT et HT

- Les différentes zones d'environnement électrique et leurs limites
- Travaux au voisinage de canalisations isolées
- Zones d'environnement spécifiques aux travaux du bâtiment et travaux publics